



Distr. générale
13 novembre 2020

Français

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Huitième session extraordinaire

Réunion du groupe d'experts et réunion ministérielle

En ligne, 30 novembre 2020 et 4 décembre 2020

**Note d'information concernant la huitième session
extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine
sur l'environnement**

Introduction

1. Créée en 1985, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) promeut la coopération régionale entre les gouvernements africains en vue de relever les défis environnementaux auxquels la région est confrontée. Par ses travaux, la CMAE a contribué au renforcement de l'action menée par les gouvernements africains et la communauté internationale face aux perspectives et aux défis que représentent l'environnement et le développement durable en Afrique.
2. Les sessions de la CMAE permettent de donner des orientations sur les grandes politiques et initiatives régionales intéressant l'environnement et le développement durable. Dans cet esprit, la huitième session extraordinaire de la CMAE se tiendra sous forme de réunion virtuelle en novembre et décembre 2020. Durant cette session se tiendront une réunion du groupe d'experts, le 30 novembre 2020, et une réunion ministérielle, le 4 décembre 2020.
3. La session se tiendra sous le thème suivant : « **Renforcer l'action environnementale pour une relance efficace de l'Afrique post-COVID** ». Ce thème appelle à une action environnementale renforcée pour protéger et restaurer l'environnement, contribuer à reconstruire autrement et mieux, accroître la résilience face aux crises futures et engager le continent sur une voie plus durable. Les efforts de relèvement donneront aux pays l'occasion d'intégrer à la relance économique des améliorations indispensables en matière environnementale.
4. La session extraordinaire examinera les principales questions à l'ordre du jour de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra du 22 au 26 février 2021, et conviendra de l'approche commune de l'Afrique pour sa participation à l'Assemblée. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement vise à consolider les actions environnementales dans le cadre du développement durable et à donner une impulsion en faveur d'une mise en œuvre plus efficace. Ces objectifs sont conformes aux conclusions de la dix-septième session ordinaire de la CMAE, laquelle avait appelé à une approche axée sur l'action accompagnée de mécanismes efficaces de mise en œuvre des politiques environnementales, afin d'atteindre pleinement les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 pour l'Afrique.
5. La session extraordinaire sera également l'occasion pour le continent de trouver un terrain d'entente en vue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en 2021. La Conférence des Parties intervient à un moment critique, compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de l'augmentation du nombre de zoonoses dues à la destruction sans précédent des habitats par l'activité humaine. Par ailleurs, elle mettra la dernière main au cadre de la biodiversité pour l'après-2020, lequel devrait jouer un rôle important dans le renforcement de la résilience et la promotion de la coopération internationale.
6. La pandémie de COVID-19 offre une occasion de remettre l'économie mondiale sur la voie d'un développement à plus faibles émissions de carbone et plus respectueux de l'environnement. Il est donc essentiel à ce stade de la pandémie de redynamiser la mise en œuvre des engagements de la CMAE et de l'Union africaine, en mettant l'accent sur l'investissement dans des solutions environnementales novatrices, y compris le financement et les interventions en matière de politiques en vue du relèvement de l'Afrique face à la pandémie. Cela permettra de jeter les bases d'une contribution à long terme au plan pour la relance de l'Afrique post-COVID-19, qui vise à tirer parti de l'environnement pour reconstruire en mieux. Par conséquent, il est proposé qu'un programme de relance vert

pour l'Afrique soit élaboré et mis en œuvre en priorité pour contribuer au plan global pour la relance de l'Afrique post-COVID-19. Un projet de proposition à cette fin sera examiné durant la session extraordinaire de la CMAE.

7. Le Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques informera les ministres sur les préparatifs et les principales questions de négociation en vue de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra plus tard en 2021.
8. Enfin, la session adoptera par consensus une déclaration ministérielle et des messages régionaux clefs reflétant les débats tenus au titre des différents points de l'ordre du jour.

Réunion connexe

9. La réunion connexe suivante se tiendra en marge de la session :
 - a) 26 novembre 2020 : réunion virtuelle du forum des grands groupes et des parties prenantes (société civile) avant la CMAE.

Confirmation de participation à la session extraordinaire de la CMAE

10. Tou(te)s les participant(e)s sont vivement encouragé(e)s à confirmer leur participation auprès du secrétariat de la CMAE et à fournir une adresse électronique correcte afin de recevoir le lien pour la réunion.

Documents

11. Les documents d'avant-session seront communiqués avant les réunions aux correspondant(e)s nationaux(ales) de la CMAE et aux autres participant(e)s ayant confirmé leur présence. Les documents seront également disponibles sur le site Web de la CMAE, à l'adresse suivante : <https://www.unenvironment.org/events/conference/eighth-special-session-african-ministerial-conference-environment>.

Autres informations

12. La session extraordinaire se déroulera en anglais et en français. Des services d'interprétation simultanée en anglais et en français seront fournis par le biais de la plateforme d'interprétation KUDO. La plateforme sera ouverte aux participant(e)s à partir de 11 heures (TMG+3) les deux jours de tenue de la session.
13. Afin que votre participation à la session en ligne se déroule sans accroc, voici quelques conditions et recommandations :

Procurez-vous un casque d'écoute USB, idéalement doté d'une fonction de suppression du bruit, afin que le son du haut-parleur ne soit pas capté par le microphone. Évitez d'utiliser des oreillettes, sauf si vous suivez la session depuis votre téléphone. Placez le microphone près de votre bouche, mais évitez de respirer dessus. Utilisez le navigateur Chrome ou Firefox pour vous connecter. Utilisez une connexion câblée. Si vous ne disposez pas d'une connexion câblée, utilisez une connexion Wi-Fi haut débit. Installez-vous dans une pièce privée au calme pour intervenir. Assurez-vous que l'éclairage de la pièce est adéquat. Assurez-vous d'avoir installé la dernière version de votre navigateur et/ou de l'application KUDO avant de vous joindre à une réunion. Si vous avez besoin d'aide, contactez l'adresse suivante : support@kudoway.com.

Contacts et informations supplémentaires

Pour de plus amples informations sur la huitième session extraordinaire de la CMAE, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la CMAE par courrier électronique à l'adresse suivante : unenvironment-amcen@un.org, avec copie à julie.kaibe@un.org et david.ombisi@un.org.
